

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025-21

OBJET • POLITIQUE TARIFAIRE DU BAR / RESTAURANT •

Le Conseil d'admin présidence de Dom	istration, légalement convoqué, s'est réuni iinique Poirout	dans les locaux d	de Mixt à Nantes so	ous la
•	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 30 septembre 2025	BIR Cécile - titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant			X
	COUÉ Julien	X		
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRÉSENTS A2 REPRÉSENTÉS VOTANTS 13	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant		X	
	JANSEN Louise – titulaire NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOÜLLEC Catherine	X		
	MAGRE Vincent	X		
	MARTINEAU David – titulaire BESSIERE Ugo - suppléant	X		
	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire LEROY Isabelle - suppléante	5		X



DELIBERATION N°2025-21

OBJET

• POLITIQUE TARIFAIRE DU BAR / RESTAURANT •

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vu le détail de la politique tarifaire du bar / restaurant présentée au conseil d'administration du 8 octobre 2025 en annexe.

VOTE

, Il est proposé au conseil d'administration de valider la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.



Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1:

D'approuver la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

	A:
V	L'unanimité
	vote « POUR »
	vote « CONTRE »
	ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 08/10/2025 La Présidente de l'EPCC Mixt Dominique Poirout